



---

## **PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 11 juillet 2022**

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, VILLAIN Guillaume, ANCEAUX Christophe, ROTSAERT Olivier, et Mmes DESLIENS Sylvie, BENOIT Isabelle, BATIS Anne-Sophie, BORTOLOTTI Edwige et PILLIET Corinne

Absents excusés : M. RENARD Emmanuel a donné pouvoir à M. BARAT Vincent  
Mme PATENÈRE Mireille a donné pouvoir à Mme BORTOLOTTI Edwige  
M. BENOIST Thierry a donné pouvoir à M. VILLAIN Guillaume

Absentes non excusées : Mmes PINGUET Camille et PINIAU Cindy

A été nommé secrétaire : Monsieur Guillaume VILLAIN

**Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.**

### **1. Délibération pour créations de deux postes**

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il précise que la collectivité se trouve confrontée à des besoins de personnel permanent pour effectuer les missions suivantes :

- ✓ Accompagnement des enfants dans le car de ramassage de Ferreux Quincey,
- ✓ Participation de la mise en œuvre des activités scolaires dans la classe maternelle PS et MS.

Le Maire propose à l'assemblée la création des deux postes suivants :

1. Un poste d'Adjoint d'animation
2. Un poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> Classe

Ces emplois seront créés à compter des délais de publication des postes.  
Acceptée à l'unanimité des membres du Conseil.

*des élèves au sein de l'école. Elles avaient soumis, en mars dernier, l'idée de louer un préfabriqué. Avez-vous eu des retours, des devis ? »*

- ✓ La réponse apportée par les représentantes de la commission fût qu'au vu des coûts importants qu'engendrerait l'achat ou la location d'un préfabriqué, du matériel scolaire pour le meubler, du chauffage électrique, etc, cette option n'a pas été retenue. De plus, les effectifs annuels ne devraient plus croître dans les deux années à venir. Cet investissement n'est donc pas retenu.

*« Les enseignantes de l'école élémentaire avaient également informé M. le Maire de la dangerosité de la cour qui se déforme chaque année un peu plus à cause des racines des arbres ? Est-il possible d'envisager une solution pour sécuriser la cour de récréation et d'éviter les chutes chez les plus petits (GS/CP)? »*

- ✓ La réponse apportée par les représentantes de la commission fût qu'après étude de la faisabilité, la solution d'urgence pourrait être de fermer la partie de la cour concernée, en sachant que les locaux scolaires disposent de plusieurs emplacements pouvant servir de lieu de récréation. Les institutrices n'ont rien répondu à cette proposition.

*« Nous n'avons pas eu de retour concernant la mise en place de l'aide aux devoirs (sur le modèle du dispositif « devoirs faits » proposé en 6<sup>ème</sup>) demandée par les enseignantes de cycle 3 et les parents lors du deuxième conseil d'école. La mairie avait émis l'idée, lors du deuxième conseil d'école, de faire passer un questionnaire aux familles des élèves à partir du CE2. Avez-vous prévu de le rédiger et de le distribuer aux familles ? »*

- ✓ La réponse apportée par les représentantes de la commission fût que le sujet ne relève pas des services de la mairie et qu'il revient aux professeures des écoles ou aux parents d'élèves de gérer cette enquête. Après discussion, les représentants des parents d'élèves se proposent de gérer cette demande.

*« Mme Carine BRIQUET dit que M. le Maire avait précisé lors du 2<sup>ème</sup> conseil d'école qu'il n'autorisait pas les ATSEM à donner des médicaments sur le temps périscolaire. Or, il y a quelques jours, nous avons appris que les ATSEM étaient désormais autorisées par M. le Maire à donner des médicaments sur le temps périscolaire. »*

- ✓ La réponse apportée par les représentantes de la commission fût que Monsieur le Maire n'a aucunement changé d'avis. Celui-ci s'est renseigné de nouveau sur le sujet et a confirmé que les ATSEM ne peuvent en aucun cas administrer, ni médicaments, ni autres produits pharmaceutiques aux enfants (sauf dans le cadre d'un PAI). Elles précisent qu'aucune directive contraire n'a été donnée et que si cela avait été le cas Mme BRIQUET en aurait été informée.

*Enfin Mmes Anne-Sophie BATIS et Isabelle BENOIT expliquent que les institutrices ont demandé oralement quel serait le budget des sorties scolaires qui serait attribué à l'école pour la rentrée scolaire 2022 / 2023.*

### ➤ Achat tablettes / téléphones

Monsieur Guillaume VILLAIN adjoint au Maire en charge de la communication et des dossiers informatiques/télécom explique qu'il est envisagé l'achat de deux tablettes.

- La première serait utilisée par le service restauration afin d'améliorer le suivi des présences quotidiennes des enfants en cantine et faciliter le calcul de la facturation.
- La deuxième servirait au service technique afin de saisir informatiquement les données relevées quotidiennement des compteurs de chaque poste de refoulement pour la bonne gestion de la station-d'épuration.
- 

## b. Urbanisme, Habitat et Logement

### ➤ Dossier du lavoir

Monsieur le Maire explique que le devis de restauration du lavoir, détérioré par la chute de l'arbre du propriétaire jouxtant le bâtiment communal a enfin été validé par l'assurance de la commune récemment. Les travaux de remise en état vont donc pouvoir débuter en fonction des disponibilités de l'entreprise Rémi DORE, entreprise retenue pour les travaux.

## c. Voiries, Réseaux et Transports

### ➤ Retour sur la réunion SDEA

Monsieur Olivier ROTSAERT délégué titulaire du SDEA (Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube) fait un point sur la réunion qui s'est tenue le 21 juin 2022.

Plusieurs sujets ont été évoqués lors de cette réunion :

#### - Evolution du parc de foyers lumineux

Deux camemberts mis en parallèle montrent que sur une période allant de 2009 à 2021, 21 % des communes de l'Aube ont changé leur éclairage public en led. Saint-Aubin en fait partie depuis cette année.

#### - Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il est précisé que depuis 2016, le syndicat, avec l'aide financière de l'ADEME et de la région Grand Est, déploie des bornes de recharge sur le territoire des

Les arbres couchés sur le chemin des îles ont été élagués dans des délais très courts par une entreprise spécialisée, mandatée par la Commune et aidée de nos agents communaux. Certains administrés ont pu bénéficier de ce bois à titre gracieux. D'énormes billots restent à fendre. L'opération sera réalisée courant octobre. Le stockage de ceux-ci a été sécurisé et l'accès interdit pour éviter tout danger.

#### ➤ Retour CCN

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE a représenté la Commune, en remplacement de Monsieur Le Maire retenu pour un déplacement professionnel.

La réunion de la CCN se tenait à la Salle des Fêtes de Saint-Aubin le 5 juillet à 20h30. Lors de cette séance, il explique notamment que les travaux d'électrification de la ligne 4 se poursuivent. Il précise qu'un avenant a été signé dans ce sens. Les travaux devraient reprendre fin 2024 et se terminer en 2027 pour la portion entre Nogent-Sur-Seine et Troyes avec deux scénarios envisagés qui sont à l'étude. Il espère que ces travaux permettront de profiter d'une ligne rénovée avec des trains à l'heure.

#### ➤ Retour de la CLI

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE rend compte du voyage d'études organisé par la CLI (Commission Locale d'Information) auquel il a participé les 7 et 8 juillet 2022 qui avait pour but d'observer et constater le traitement des déchets radioactifs dans notre région.

En premier lieu, il faut savoir qu'en France, il existe 6 catégories de déchets radioactifs :

- Vie très courtes (VTC)
- Très faible activité (TFA),
- Faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC),
- Faible activité à vie longue (FA-VL),
- Moyenne activité à vie longue (MA-VL),
- Haute activité (HA).

Ce séjour consistait à visiter trois centres techniques :

- **Le site souterrain de Cigéo à Bure dans la Meuse** qui doit accueillir les déchets dits de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL) existants et à venir. Ces déchets très dangereux proviennent essentiellement de l'industrie électronucléaire, c'est à dire des centrales nucléaires d'EDF. Orano (ex-Areva, ex-Cogema), en retraitant le combustible utilisé des centrales. Ces déchets représentent une très faible quantité (moins de 3%) mais concentrent plus de 99% de la radioactivité totale. L'emprise du projet est de

communes de Morvilliers et de La Chaise dans l'Aube, il s'agit de l'unique site de stockage TFA en France. Sa capacité est de 650 000m3.



Ces visites ont permis d'informer le groupe d'élus de notre CLI des différents circuits de traitements de ces déchets radioactifs ainsi que de constater leurs conditions d'accueil dans notre région et plus particulièrement dans notre département.

### 3. Questions diverses.

Néant

Le Maire,



Séance levée à 22h00

La secrétaire,